

Le 07 avril 2025

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

L'assemblée régulière du conseil municipal de la Municipalité de Stanbridge East s'est tenue à l'Hôtel de Ville, 12, rue Maple, Stanbridge East, Québec, le lundi 7 avril 2025 à 19 h00.

PRÉSENCES

Monsieur le maire, Greg Vaughan, et les conseillères et conseillers: Tanya Garrick Rhicard, Rose Lawlor, Laurent Marchal, Marcus Flynn et Robert Young tous formant quorum sous la présidence du maire.

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Nicole Blinn.

ABSENCE

La conseillère Laurie-Ann Foucrault

25-04-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Laurent Marchal appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

25-04-02

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Il est proposé par la conseillère Rose Lawlor, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière, tenue le 3 mars 2025, soit adopté.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2024 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Dépôt du Rapport financier 2024 et le Rapport du vérificateur externe, tel que préparé par la Firme Raymond Chabot Grant Thornton représenté par Alixandra Dinelle-Leduc, Directrice, Certification.

25-04-03

ÉTATS FINANCIERS 2024 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Il est proposé par le conseiller Marcus Flynn, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu d'accepter et autoriser la publication du Rapport financier 2024 et le Rapport du vérificateur externe, tel que préparé par la Firme Raymond Chabot Grant Thornton.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune. Quatre (4) citoyen(ne)s présent

25-04-04

COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu que les comptes *extraordinaires et les comptes réguliers qui suivent soient payés :

SALAIRES PAYÉS EN AVRIL 2025

Total des salaires : \$ 16 303.96

CHÈQUE FOURNISSEUR N°

*6235	Atelier et Découpage Bourgea 2014 inc.	Pièces-sableuse	217.29
*6236	Avizo Experts – Conseils	Validation débitmètre	3 741.87
6237	Peter Beaucage	Enlv. neige février et mars	5 668.66
6238	Bell Canada		595.15
6239	BMR Express	5 Academy / tracteur	197.41
*6240	UNI – Select Canada Inc.	F-550 et sableuse	124.45
6241	Canton de Bedford	Collectes MR février et mars	15 596.00
*6242	Carrière D M Choquette	Pierres 0-3/4	533.33
6243	Cogeco Connexion Inc.		229.65
*6244	Distribution Marc Chevalier inc.	Huile / asphalte froide	978.86
6245	Dépanneur Chez Ben	Essence	37.80
6246	Dépanneur Stanbridge East	Ampoules / eau	59.93
*6247	Excavation Giroux Inc.	Transport de pierre	352.48
6248	Hydro – Québec		5 939.29
6249	Gestim inc.	Inspectrice	4 043.90
*6250	Levitt-Safety	S.I. /" bench test"	3 400.05
*6251	Librairie Moderne	Bibliothèque	578.73
6052	Annulé	-	-
6253	Annulé	-	-
6254	Annulé	-	-
6255	Annulé	-	-
6256	Annulé	-	-
6257	Annulé	-	-
6258	Oxymax	Oxygène / acétylène	218.46
*6259	PG Solutions	Dépôt de rôle et m.a.j.	680.65
6260	Postes Canada	Biblio – MADA	120.87
*6261	Programmation GM Inc.	Cloud Security / LT backup	316.42
6262	Dupont Énergies		4 724.23
*6263	Raymond Chabot Grant Thornton	Audit 2024 res # 24-09-20 // recyclables	4 744.45
6264	R.I.G.M.R.B.M.	Enfouissement MR mars	2 569.06
*6265	Staples M9042	Fourniture de bureau	142.88
6266	Telus Mobilité		314.96
*6267	Uniformes Beaudin	Voirie- vêtement prot.	126.47
*6268	Ville de Bedford	Entraide – 6 rue Kemp	780.00
6269	C.I.B.C.	Visa	1 264.05
6270	Ministre du revenu du Québec	Retenue provinciale	13 062.21
*6271	Receveur générale	Retenue fédérale	4 640.75
*6272	Association des loisirs de Stanbridge East	Commandite- rés#25-04-19 -concours hippiques	200.00
*6273	Musée Missisquoi	Panneaux rés.#25-04-20	1 000.00\$
*6274	Société d’agriculture de Missisquoi	Commandite- Expo 200 ^e rés.#24-12-11	200.00

RAPPORT DE L’INSPECTRICE DES PERMIS ÉMIS EN MARS

Dépôt du rapport de l’inspectrice, des permis émis en mars 2025.

25-04-05 **MANDAT AUDIT RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

Il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu :

- **QUE** ce conseil renouvelle le mandat d'audit du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 avec la Firme Raymond Chabot Grant Thornton;
- **QUE** le mandat du vérificateur inclut l'audit, la présentation du rapport financier au conseil, préparation des déclarations fiscales, l'assistance comptable et la préparation du rapport d'auditeur sur le coût net de la collecte sélective des matières recyclables pour un montant de 11 485\$, plus les taxes applicables.

25-04-06 **DOSSIER PRIORITAIRE 2025-PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAV) PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA CE) -DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE -2025-2026**

Il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par la conseillère Rose Lawlor, et résolu de transmettre à Madame Isabelle Charest, députée de Brome-Missisquoi la liste des dossiers prioritaires de la municipalité de Stanbridge East comme suit :

-Réfection des rues Academy, Saxe-Cornell et Depot -1 000 000\$

25-04-07 **NIVELAGE DES CHEMINS- SAISON 2025**

Il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par le conseiller Robert Young et résolu que la municipalité embauche, de gré à gré, J.A. Beaudoin Construction Ltée. pour faire le nivelage des chemins pour la saison 2025. (Prix 2025 en date du 25 mars 2025 198\$/hrs. Niveleuse Cat 140M)

25-04-08 **FOURNITURE DE PIERRE POUR LE RECHARGEMENT DES CHEMINS 2025**

Il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par la conseillère Rose Lawlor, et résolu que la municipalité achète, de gré à gré, une quantité approximative de 1 100 /TM de pierre MG-20B (0- ¾) de Concassage Pelletier inc. pour le rechargement des chemins municipaux.

25-04-09 **TRANSPORT DE PIERRE POUR LE RECHARGEMENT DES CHEMINS**

Il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par le conseiller Laurent Marchal et résolu que la municipalité engage, de gré à gré, les trois (3) entrepreneurs de transport suivant : Excavation Giroux inc., Rhicard Excavation & Transport inc, et J.A Beaudoin inc. pour le transport de +-75 voyages de pierre MG-20B (0- ¾) pour le rechargement des chemins.

25-04-10 **APPEL D'OFFRES - "ABAT-POUSSIÈRE" - SAISON 2025**

Il est proposé par le conseiller Marcus Flynn, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu d'accepter la proposition n°24350, en date du 28 mars 2025, de l'entreprise Somavrac C.C. pour la fourniture de +-45,000 litres de chlorure de calcium 35% en vrac liquide pour la saison 2025.

25-04-11 ANDRÉ PARIS INC. – FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE BORD DE ROUTE- SAISON 2025

Il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par le conseiller Laurent Marchal, et résolu d’accepter la soumission, en date du 13 mars 2025, faite par André Paris inc. au montant de 9 440.00\$, plus les taxes applicables, pour le fauchage de juin et la coupe complète en septembre 2025 (incluant les deux (2) côtés de la route 202) sur environ 34 km.

25-04-12 ENTRETIEN DES GAZONS MUNICIPAUX SAISON 2025– PAUL BEAUCAGE

Il est proposé par la conseillère Rose Lawlor, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu de payer monsieur Paul Beaucage 5 639.29\$ plus les taxes applicables (6 versements mensuels x 939.88\$ plus les taxes applicables) pour l’entretien des gazons municipaux pour la saison 2025.

25-04-13 ENTENTE INTERMUNICIPALE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES ET DE SERVICES POUR LES MATIÈRES RECYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE BROME-MISSISQUOI - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la qualité de l’environnement* (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l’environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE l’article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu’aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d’un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l’élaboration, la mise en œuvre et le financement d’un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement »), lequel est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QU’ Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l’organisme de gestion désigné par le gouvernement, à qui est confié la responsabilité d’élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l’échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement prévoit la conclusion d’une entente entre ÉEQ et un organisme municipal, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l’article 24 du Règlement;

CONSIDÉRANT QUE	le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité;
CONSIDÉRANT QUE	ÉEQ a identifié la MRC de Brome-Missisquoi comme l'organisme signataire pour conclure une telle entente;
CONSIDÉRANT QUE	l'entente-cadre rédigée par ÉEQ exige que l'organisme municipal possède « la compétence relativement au domaine de la gestion des matières recyclables, et ce, pour tout le territoire d'application »;
CONSIDÉRANT QU'	il y a lieu à ce que les municipalités locales délèguent à la MRC de Brome-Missisquoi certains de leurs pouvoirs, pour permettre à la MRC de conclure avec ÉEQ ou tout autre organisme de gestion l'entente requise par le règlement provincial;
CONSIDÉRANT QUE	toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régie, notamment avec une municipalité régionale de comté, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;
CONSIDÉRANT QUE	l'année 2025 en sera une de transition et que la délégation de compétence en lien avec les matières résiduelles sera évolutive et que des modulations à la présente entente pourraient être apportées;
CONSIDÉRANT QUE	la MRC de Brome-Missisquoi a fait parvenir l'entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables pour commentaires aux municipalités locales et soumis une version ajustée;
CONSIDÉRANT QUE	les Parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du <i>Code municipal du Québec</i> , RLRQ, c. C-27.1 et des articles 468 et suivants de la <i>Loi sur les cités et villes</i> , RLRQ, c. C-19, afin de conclure l'entente intermunicipale précitée;
CONSIDÉRANT QUE	20 des municipalités ont signé <i>l'Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi</i> ;
CONSIDÉRANT QUE	les dispositions de l'article 15 de <i>l'Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi</i> prévoit qu'il est possible pour une municipalité d'adhérer à ladite entente selon les conditions prévues;
CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Armand a manifesté via la résolution 24-12-519 son désir de joindre <i>l'Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi</i> ;

CONSIDÉRANT QUE l’entente originale a été modifiée et acheminée à l’ensemble des municipalités du territoire :

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par le conseiller Laurent Marchal, et résolu :

- Que le conseil de la municipalité de Stanbridge East approuve le remplacement de l’*Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi* (l’ «Entente »).
- Que le conseil autorise et mandate le maire, et la directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité ladite *Entente*;
- Que le conseil nomme à titre de représentant de la municipalité la direction générale pour siéger au sein du comité intermunicipal de ladite *Entente* et à y participer activement ;
- Que le conseil nomme à titre de contact aux fins de recevoir les communications et la transmission des avis requis aux termes de l’*Entente*, la ressource occupant la fonction de direction au sein de la municipalité;
- Que la présente résolution remplace la résolution n° 24-07-04.
- Qu’une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Brome-Missisquoi.

25-04-14

POSITIONNEMENT DES MUNICIPALITÉS-COLLECTES DES MATIÈRES RECYCLABLE 2026, 2027 ET 2028

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la modernisation de la collecte sélectives et de son entente signée avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ), la MRC de Brome Missisquoi doit minimalement offrir à compter de 2026 un service de collecte et de transport de matières recyclables pour les municipalités actuellement desservies par l’entreprise privée et dans certain cas, des municipalités ayant des conteneurs et n’offrant pas le service;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est actuellement à finaliser les documents d’appels d’offres et compte lancer le processus d’appel d’offres prochainement ;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités ont signifié un intérêt potentiel à joindre l’appel d’offres et le service de la MRC pour la collecte et le transport des matières recyclables à compter de 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stanbridge East a conclu une entente intermunicipale avec la Municipalité du Canton de Bedford pour la fourniture de services de collectes des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a permis d'assurer un service efficace et conforme en matière de collecte sélective ;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente avec le Canton de Bedford est d’un terme de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite continuer à bénéficier de ce service et reconduire l'entente actuelle pour une nouvelle période de trois (3) ans ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu :

- Que la Municipalité de Stanbridge East confirme son intention de renouveler son entente avec la Municipalité du Canton de Bedford pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour une période de trois (3) ans, soit pour les années 2026, 2027 et 2028;
- Que la Municipalité mandate la direction générale pour officialiser cette décision auprès de la Municipalité du Canton de Bedford et entreprendre les démarches nécessaires pour la conclusion du renouvellement de l'entente;
- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité du Canton de Bedford ainsi qu'à la MRC de Brome Missisquoi afin de les informer de la décision de la Municipalité.

25-04-15

APPROBATION DU PROJET DE REVÉGÉTALISATION DE LA BANDE RIVERAINE DU RUISSEAU FURNACE CREEK

CONSIDÉRANT QUE la protection et la restauration des bandes riveraines sont essentielles pour la préservation de la qualité de l'eau, la biodiversité et la stabilisation des berges ;

CONSIDÉRANT QUE le ruisseau Furnace Creek est un cours d'eau d'importance pour la municipalité de Stanbridge East et que sa bande riveraine nécessite des interventions pour limiter l'érosion et favoriser un habitat diversifié ;

CONSIDÉRANT le plan d'aménagement de la bande riveraine préparé par Julie Bellefroid, chargée de projets en environnement, Dura-Club inc.;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des terrains adjacents ont donné leur accord verbal pour l'aménagement sur leur propriété ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stanbridge East souhaite mettre en œuvre un projet de revégétalisation de la bande riveraine du ruisseau Furnace Creek afin de protéger cet environnement naturel ;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit les interventions suivantes :

- Dégagement des espaces avec un coupe-herbe au printemps 2025 ;
- Préparation du sol sur le replat du talus, en préservant le premier 0,5 mètre du replat ;
- Plantation d'arbustes avec ajout de paillis au printemps 2025 ;
- Semis de graines, incluant du trèfle blanc, entre les plantations ;
- Opérations de désherbage à répéter 2 ou 3 fois durant l'été 2025-2026 ;
- Un espace d'accès sera prévu afin de permettre des interventions en cas de besoin pour assurer le bon écoulement de l'eau ;

- Un protocole d'intervention sera établi pour assurer des actions rapides en cas de blocage;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du projet sont de protéger la bande riveraine, d'améliorer la biodiversité et d'empêcher l'envahissement de plantes indésirables ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marcus Flynn, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu :

- Que le conseil municipal approuve la mise en œuvre du projet de revégétalisation de la bande riveraine du ruisseau Furnace Creek tel que présenté ;
- Qu'une enveloppe budgétaire de 3 000\$ (prévu au Budget 2025 GL# 02 61000 999) soit allouée pour la réalisation des travaux, incluant l'achat des matériaux et la main-d'œuvre nécessaire ;
- Que l'accord écrit des propriétaires des terrains adjacents soit obtenu avant toute plantation sur leurs propriétés.
- Que la directrice générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.

25-04-16

FIBRE DE TERRAIN DE JEUX – PARC MUNICIPAL

Il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par le conseiller Marcus Flynn et résolu de mettre deux (2) voyages de fibre de terrain de jeux certifié IPEMA et ASTM dans l'aire de jeux au parc municipal (+-30vg.) (Soumission S25-926649 en date du 1^{er} avril 2025 Les Épandages Robert) Il est convenu que la municipalité transportera les matériaux.

25-04-17

SOUTIEN POUR LES RÉSIDENTS DE STANBRIDGE EAST – CAMP DE JOUR- INSCRIPTION 2025- (FRAIS NON-RÉSIDENT)

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas de services de camp de jour disponibles dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT l'augmentation substantielle des frais de services des camps de jour de la région ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu :

- D'allouer 175\$ par enfant, résident de Stanbridge East, sur réception d'un reçu d'inscription d'un camp de jour de la région pour l'année 2025, pour couvrir une partie des frais non-résident.

25-04-18

SOIRÉE RECONNAISSANCE AUX BÉNÉVOLES DE LA MUNICIPALITÉ DE STANBRIDGE EAST

Il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par la conseillère Rose Lawlor, et résolu que la municipalité alloue un montant de 3 500\$ pour la soirée reconnaissance aux bénévoles, le 2 mai 2025. Il est convenu que l'Association des Loisirs de Stanbridge East organisera l'évènement.

25-04-19

DON POUR LE 48^e CONCOURS HIPPIQUE-ASSOCIATION DES LOISIRS DE STANBRIDGE EAST

CONSIDÉRANT QUE le spectacle équestre annuel est un événement important qui contribue à la vitalité culturelle, touristique et économique de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement, qui en est à sa 48^e édition, attire des participants et visiteurs de toute la région et met en valeur les traditions équestres locales ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reconnaît l'impact positif de cette activité sur la communauté et souhaite soutenir son organisation ;

CONSIDÉRANT QU' un soutien financier permettrait d'assurer le succès et la continuité de cet événement emblématique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par la conseillère Rose Lawlor, et résolu :

- QUE la municipalité accorde un don de 200\$ au comité organisateur du 48^e spectacle annuel équestre afin de soutenir la tenue de l'événement et de contribuer à son succès. L'évènement aura lieu le 17 mai 2025.

25-04-20

OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 1 000 \$ POUR LE PROJET DES PANNEAUX PATRIMONIAUX SUR LA RIVIÈRE AUX BROCHETS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stanbridge East avait initialement adopté une résolution #22-03-13 en soutien à la première demande de subvention déposée pour la production de panneaux d'interprétation patrimoniaux sur la rivière aux Brochets ;

CONSIDÉRANT QUE l'évolution du projet entre 2022 et 2024 a nécessité une adaptation du financement afin de garantir une meilleure qualité des panneaux et d'assurer leur pérennité ;

CONSIDÉRANT QUE une demande de subvention au Pacte Brome-Missisquoi a permis d'obtenir un financement supplémentaire pour la réalisation de trois panneaux patrimoniaux de haute qualité ;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que la résolution initiale de la Municipalité concernait la première demande de financement et non celle du Pacte Brome-Missisquoi, le projet demeure d'intérêt pour la communauté et répond aux objectifs patrimoniaux et touristiques de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu : la Municipalité de Stanbridge East octroie une subvention de 1 000 \$ pour la réalisation du projet des panneaux patrimoniaux sur la rivière aux Brochets, en conformité avec l'engagement initial de la Municipalité à soutenir cette initiative d'intérêt public. (GL# 02 61000 999)

25-04-21

**INSCRIPTION CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES MUNICIPALITÉS 25, 26 ET 27 SEPTEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT QUE

le congrès de la FQM est le plus grand rassemblement du monde municipal au Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu de payer les frais d’inscription et les dépenses inhérentes sur réception des pièces justificatives, pour trois (3) membres du conseil pour le congrès annuel de la FQM 2025 (25 septembre au 27 septembre 2025, au Centre des congrès de Québec).

25-04-22

SOUTIEN À LA POLITIQUE RÉGIONALE DES SENTIERS DE RANDONNÉE PÉDESTRE EN ESTRIE COORDONNÉE PAR LE CONSEIL SPORT LOISIR ESTRIE ET LES SENTIERS DE L’ESTRIE

CONSIDÉRANT QUE

les sentiers de randonnée pédestre estriens représentent des infrastructures donnant accès à la nature et au paysage à la population et aux visiteurs de la région;

CONSIDÉRANT

l’importance accrue de ces infrastructures quatre saisons dans un contexte de changements climatiques, en favorisant les saines habitudes de vie et en renforçant la reconnexion à la nature;

CONSIDÉRANT QUE

les sentiers pédestres sont susceptibles de subir des pressions notables dans un contexte de changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE

des sentiers de randonnée pédestre aménagés, entretenus et fréquentés de manière responsable et durable contribuent à la conservation du territoire et à la résilience des milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil Sport Loisir Estrie (CSLE) et Les Sentiers de l’Estrie (SE) ont coordonné un projet de concertation régionale menant à l’élaboration d’une Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie (Politique régionale);

CONSIDÉRANT QUE

l’ensemble des MRC de l’Estrie ont appuyé cette Politique régionale, dont la MRC de Brome-Missisquoi par le biais de la résolution no 456-1024;

CONSIDÉRANT QUE

le CSLE et les SE interpellent également les gestionnaires de sentiers, les municipalités ainsi que tous les autres acteurs concernés à s’engager à appuyer cette Politique régionale lancée le 9 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE

l’objectif de cette Politique régionale consiste à assurer la présence, la durabilité et la pérennité des sentiers estriens ainsi que leur développement;

CONSIDÉRANT QUE

cette Politique régionale vise également la prise en compte des sentiers de randonnée dans la planification et l’aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE

ce projet mobilisant divers intervenants régionaux a permis de définir une vision concertée et d’identifier six orientations communes prioritaires, soit :

1. La connectivité des sentiers
2. La pérennité des sentiers
3. L'accès à la nature
4. La conservation des milieux naturels
5. Les aménagements et les pratiques responsables
6. La collaboration de l'ensemble des acteurs

CONSIDÉRANT QUE l'Estrie s'avère la première région québécoise à se doter d'une telle Politique régionale en matière de sentiers de randonnée pédestre;

CONSIDÉRANT QUE le CSLE, en collaboration avec Tourisme Cantons-de-l'Est, coordonne actuellement l'élaboration d'un Plan directeur régional de randonnée pédestre (Plan directeur), permettant d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la Politique régionale et ses orientations;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de Plan directeur comprendra une démarche consultative pour établir les objectifs régionaux et définir les actions prioritaires à déployer avec la collaboration d'une diversité de partenaires;

CONSIDÉRANT QUE la Politique régionale et le Plan directeur qui en découle contribueront à faciliter l'obtention de financement pour la réalisation de projets de pérennisation et de développement de sentiers dans la région, dans celle de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT QUE cette Politique régionale, et le Plan directeur qui en découle, contribueront à la mise en œuvre du Plan régional des milieux naturels (PRMN) de Brome-Missisquoi, dont les actions 10, 26, 27, 28 et 30 associées à la conservation des milieux naturels d'intérêt par la planification d'un réseau régional récréatif d'accès à la nature, composé notamment de sentiers pédestres (projet de Trame verte et bleue Brome-Missisquoi);

CONSIDÉRANT le Plan de mise en valeur des attraits naturels touristiques 2025-2030 de Brome-Missisquoi prévoit l'action 4.1 consistant à « adopter la Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre, encourager son adoption auprès des municipalités et d'autres gestionnaires de sentiers de la MRC et collaborer à l'élaboration d'un plan directeur des sentiers de randonnée dans les Cantons-de-l'Est »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu :

- De reconnaître l'importance des sentiers de randonnée pédestre estriens comme infrastructures donnant accès à la nature, au paysage, et favorisant les saines habitudes de vie;
- D'appuyer la Politique régionale de sentiers de randonnée pédestre en Estrie;

- De collaborer à l'élaboration d'un plan directeur régional de randonnée pédestre identifiant les actions pour concrétiser la Politique et ses orientations, et à sa mise en œuvre, dans la mesure des priorités, des responsabilités, des réalités territoriales et des moyens de la municipalité;
- De transmettre une copie de cette résolution à la MRC de Brome-Missisquoi et au Conseil Sport Loisirs de l'Estrie.

25-04-23

APPUI AU PROJET DE LA POPOTE ROULANTE DE BEDFORD-PROGRAMME FONDS RÉGION ET RURALITÉ

- CONSIDÉRANT QUE** la Popote roulante de Bedford joue un rôle essentiel dans la communauté en offrant des repas nutritifs aux aînés et en contribuant à leur maintien à domicile ;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet visant l'achat de matériel pour la cuisine de la Popote roulante permettra d'améliorer la qualité et l'efficacité des services offerts aux citoyens du pôle de Bedford ;
- CONSIDÉRANT QUE** ce projet contribue à la sécurité alimentaire des aînés, à la réduction du gaspillage alimentaire et à la gestion responsable des ressources ;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Stanbridge East reconnaît l'importance de cette initiative pour le bien-être de sa population ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par la conseillère Rose Lawlor, et résolu :

- Que la municipalité de Stanbridge East appuie officiellement le projet présenté par la Popote roulante de Bedford et encourage son financement afin d'assurer la pérennité de ce service essentiel.

CORRESPONDANCE

- Dépôt du rapport financier 2024 de la Bibliothèque Denise Larocque Duhamel
- MRC de Brome Missisquoi : Séance de réflexion- Alliance de la solidarité- Identification collective des enjeux et projets à prioriser pour la MRC de Brome-Missisquoi, 15 avril 2025 de 8h30 à 14h30.
- CLD de Brome Missisquoi : Assemblée générale annuelle, mardi le 22 avril 8h00.
- CABBE- Semaine de l'action bénévoles 2025 Conférence 26 avril 2025 à 17h00, Centre de santé Eurospa, Saint-Ignace -de-Stanbridge
- OBVBM : Inventaire de tortues des bois le long de la rivière aux Brochets entre le 15 avril et le 15 mai.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h41.

Nicole Blinn, directrice générale
et greffière-trésorière

Greg Vaughan, maire